



DIVISION REGIONALE EXCELLENCE PAR ÉQUIPES DE CLUB



Règlement 2016

PRÉSENTATION

Elle se déroule conformément aux règles fédérales, articles C.3.3 (Classique), C.3.6 (Poulies) et C.3.7 (règles communes) du Manuel de l'Arbitre et les règlements sportifs tir extérieur - règlement français (II.1). Ce règlement ne se soustrait en aucun cas au règlement fédéral.

Les équipes vainqueurs sont championnes régionales au terme des trois manches FITA et sont qualifiées pour la Finale Nationale de DR qui permet l'accession éventuelle en D2 (arc classique) ou en DNAP (arc à poulies).

Si un club possède une équipe en D1, en D2 ou en DNAP, ses 3 premiers archers au classement national FITA de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DRE. La mixité, pour la composition des équipes, est interdite. Les équipes doivent être composées de 3 ou 4 archers maximum.

Sur chaque manche de la DRE, les archers inscrits dans les équipes réaliseront un tir de qualification le dimanche matin en rythme ABCD sur une manche sans Duel, et en rythme ABC sur une manche avec Duel.

Les épreuves de qualifications et les matchs par équipes se déroulent à 70m sur blasons de 122 pour les arcs classiques et à 50m sur blason de 80 réduit pour les arcs à poulies.

Attribution des points de classement sur les épreuves de qualification des 3 manches:

Le classement de chaque épreuve est établi sur le total des scores des 3 meilleurs archers.

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
Points de classement	28	24	20	16	12	10	8	6	4	3	2	1

Attribution des points de classement sur l'épreuve avec matchs de la manche 1 à Wingles et 3 à Lomme:

La répartition des équipes se fera par le classement obtenu sur l'épreuve de qualification **lors de la première étape à Wingles.**

Le déroulement des matchs se fera par set pour les catégories arc Classique et en score cumulés pour les catégories arc à poulies conformément aux règles fédérales

Un classement est établi par attribution de points par match :

Résultat du match :	
Match gagné	2 points
Match perdu	0 point

Le classement général de la DRE se fera :

- ✚ sur le total des points de classement acquis par chaque équipe sur les trois épreuves qualificatives,
- ET**
- ✚ sur le total des points marqués lors des matchs sur les manches 1 et 3

En cas d'égalité au classement final le départage se fera sur des tirs de barrage par équipe.

CATÉGORIES

Arc classique

- Femmes
- Hommes

Arc à poulies

- Femmes
- Hommes

COMPÉTITIONS RETENUES

Les compétitions prises en compte pour le classement sont les suivantes :

- Manche 1 22 Mai 2016 à Wingles (épreuve AVEC Duels)
- Manche 2 19 Juin 2016 à Lille (épreuve de qualification)
- Manche 3 10 Juillet 2016 à Lomme (épreuve AVEC Duels)

INSCRIPTIONS

Préinscription **obligatoire** par mail à ctrflandres@gmail.com pour le **24 Avril 2016** au plus tard

Inscription définitive par courrier avec le bordereau d'inscription accompagné du règlement (chèque libellé à l'ordre de la **L.F.T.A.**) à la commission sportive **au plus tard le 8 Mai 2016**.

Le prix d'inscription des équipes de club auprès de la Ligue sera de :

- 20,00 € (vingt euros) par équipe « arc classique » et « arc à poulies ».

ATTENTION :

Les tireurs devront s'acquitter de leur inscription individuelle à chaque compétition suivant le tarif indiqué par les organisateurs.

COMPOSITION DES ÉQUIPES

La composition des équipes de club devra être transmise par e-mail à l'adresse sport@lfta.net obligatoirement au responsable de la Ligue des Flandres 24 Heures avant le début du premier départ de chaque manche (**date du mail faisant foi**).

REMISE DES PRIX AUX ÉQUIPES SUR LE PODIUM lors de la 3^{ème} Manche

Les médailles seront décernées à l'ensemble des archers inscrits aux trois manches sur la dernière épreuve.



DIVISION REGIONALE EXCELLENCE PAR ÉQUIPES DE CLUB



Règlement 2016

Nombre d'équipes	Organisation :	Nombre de matchs :	Match 1 :	Match 2 :	Match 3 :
3	Les équipes se rencontrent toutes à chaque manche.	3 matchs	1 vs 3	2 vs 3	1 vs 2
4			1 vs 4 et 2 vs 3	1 vs 3 et 2 vs 4	1 vs 2 et 3 vs 4
		Manche 1 : Wingles		Manche 3 : Lomme	
5	5 matchs à répartir sur 2 manches	Match 1 : 1 vs 5 et 2 vs 3 Match 2 : 1 vs 4 et 2 vs 5 Match 3 : 1 vs 3 et 4 vs 5		match 4 : 1 vs 2 et 3 vs 4 match 5 : 2 vs 4 et 3 vs 5	
6		Match 1 : 1 vs 6 et 2 vs 3 et 4 vs 5 Match 2 : 1 vs 5 et 2 vs 6 et 4 vs 3 Match 3 : 1 vs 4 et 2 vs 5 et 3 vs 6		Match 4 : 1 vs 3 et 2 vs 4 et 5 vs 6 Match 5 : 1 vs 2 et 4 vs 6 et 3 vs 5	
		Manche 1 : Wingles		Manche 3 : Lomme	
7	7 matchs à répartir sur 2 manches	Match 1 : 1-7 et 2-5 et 4-6 Match 2 : 1-6 et 3-5 et 4-7 Match 3 : 1-5 et 2-7 et 3-6		Match 4 : 1-4 et 2-6 et 3-7 Match 5 : 1-3 et 2-4 et 5-7 Match 6 : 1-2 et 3-4 et 5-6 Match 7 : 2-3 et 4-5 et 6-7	
8		Match 1 : 1-8 et 2-7 et 3-6 et 4-5 Match 2 : 1-7 et 2-8 et 3-5 et 4-6 Match 3 : 1-6 et 2-5 et 3-8 et 4-7		Match 4 : 1-5 et 2-6 et 3-7 et 4-8 Match 5 : 1-4 et 2-3 et 5-8 et 6-7 Match 6 : 1-3 et 2-4 et 5-7 et 6-8 Match 7 : 1-2 et 3-4 et 5-6 et 7-8	



Division Régionale Excellence

Saison 2016



CLUB DE

.....

Le club inscrit pour participer à la **D.R.E.** de la saison 2016, les équipes suivantes :
(Merci de remplir les cases des équipes dans lesquelles votre club sera représenté)

	Nombre d'équipe(s)
Hommes arc classique	
Dames arc classique	
Hommes arc à poulies	
Dames arc à poulies	

Le coût pour l'inscription des équipes de club est de (chèque à l'ordre de la Ligue des Flandres de Tir à l'Arc):

✚ 20.00 € (vingt euros) par équipe « arc classique » et « arc à poulies ».

ATTENTION : Les tireurs devront s'acquitter de leur inscription individuelle à chaque compétition suivant le tarif indiqué par l'organisateur.

Coordonnées du Responsable des Equipes (ou correspondant) :

M. / Mme / Melle _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone _____ E-mail _____ @ _____

(Un E-mail est nécessaire pour vous faire parvenir toutes les infos et résultats)

- Le bordereau est à retourner par mail à l'adresse ctrflandres@gmail.com au plus tard le **24 Avril 2016**

ET

- le règlement (accompagné de ce bulletin) au plus tard le **8 Mai 2016** à :

Commission Sportive – DRE
Ligue des Flandres de Tir à l'Arc, 95 Rue Casimir Beugnet
62160 BULLY LES MINES